

Vous rencontrez de difficultés d'encaissement de vos factures ? Vous peinez à effectuer vos relances d'encaissement en raison du caractère chronophage de la démarche ?

Le cabinet vous propose une mission d'assistance sur mesure pour vous seconder dans la démarche de l'instauration d'une procédure de recouvrement.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

1

Fourniture des devis, contrats, avenants, relances éventuelles

Transmission des copies des factures impayées, des devis, contrats et avenant s'y rapportant, dûment signés par les parties concernées.
Envoi des relances éventuelles d'ores et déjà effectuées.

2

Phase préalable au recouvrement

Rédaction de trames de courriers de relance, à l'entête de la société créancière, en lettre simple et/ou en lettre recommandée.

3

Phase de recouvrement

Constitution d'un dossier d'injonction de payer, dépôt dudit dossier auprès du greffe du tribunal de commerce.

4

Signification de l'injonction de payer

Dans le cas où le juge fait droit à la demande, une ordonnance est rendue comportant la formule exécutoire. Le créancier procède à la signification de l'ordonnance avec l'aide d'un commissaire de justice.

PROPOSITION TARIFAIRE

LIVRABLES

- ☑ Rédaction de trames de courriers
- ☑ Constitution et dépôt du dossier de recouvrement
- ☑ Accompagnement pour faire signifier l'ordonnance exécutoire

TARIF

60 €/heure HT